

DELIBERATION 2018-08

LE 1^{ER} FEVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. – Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RENARD S. procuration à Mme GUIRAUD I.– M. TRINDADE J. procuration à Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subventions au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment à Lézignan-Corbières et à la Maison Familiale Rurale de la Palma

Madame le Maire explique que la Commune compte parmi ses habitants deux jeunes ayant choisi de poursuivre une formation.

L'un pour le métier du B.T.P, au sein du Centre de Formation d'Apprentis du bâtiment de Lézignan-Corbières, et l'autre pour une formation aux métiers des Services à la Personne à l'Arbresle.

La demande est une subvention fixe annuelle de 50 euros ainsi qu'une participation de 25 euros par apprenti.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder cette subvention. La Commune ayant deux apprentis, cette subvention s'élève à 150 euros.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 75 euros, au centre de formation d'apprentis du bâtiment de Lézignan-Corbières et de 75 € à la Maison Familiale Rurale de la Palma ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

